



& Syndicat de défense de Chemin Long

130/132 avenue de la somme 33700 MERIGNAC

N° Préfectoral : W332000275

TELEPHONE: 06 81 93 94 97

MAILS: francoise.peyroutas@wanadoo.fr

FICHE D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER du 13/04/2025 de 07h00 à 18h00

Inscription à renvoyer au plus tard le 07/04/2025

NOM PRENOM :

ADRESSE :

Code postal : Ville :

Téléphone : MAIL :

N° immatriculation du(es) véhicule(s) :

N° carte d'identité ou passeport ou permis de conduire :

TARIF POUR 1 EMPLACEMENT (Si plusieurs emplacements réservés, les véhicules doivent impérativement arrivés en même temps.)

1 emplacement de 6x5m = 18€. Nombre d'emplacemnt x 18€ = €

Uniquement réglé par chèque à l'ordre du comité des Fêtes de Chemin Long

N° du chèque :

Pièces à joindre au dossier (Tout dossier non complet et sans le règlement sera rejeté)

- + Photocopie recto verso de la pièce d'identité
- + Règlement intérieur et fiche d'inscription signée
- + Un chèque de caution de 10€ dans une enveloppe non timbrée avec votre nom (cette caution sera remise lors du départ de l'exposant sur le site du vide grenier)

Attestation sur l'honneur : Je déclare ne vendre que des objets personnels et usagers (article L310-2 du code du commerce) et ne pas participer à deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénale)

Il est formellement interdit lors de votre départ de laisser vos invendus sous peine d'amende directives de la Mairie et de la Métropole (voir règlement intérieur)

Sécurisation des données personnelles

En accord avec la nouvelle réglementation de protection des données personnelles entrée en vigueur le 25/05/2018, l'association s'engage à les supprimer un mois après la manifestation, à l'exception de : (nom, prénom, téléphone, adresse mail, données relatives à la manifestation), conservées 2 ans. Les données nous permettent d'utiliser le mail de relance d'une année sur l'autre.

Reconnait en avoir pris connaissance et accepte cette procédure d'inscription

Fait àle2025. Signature : Précédé de « lu et approuvé »

IMPORTANT :

- + Accueil des exposants de 07h00 à 9h00 Aucun exposant ne s'installe, choisi ou s'approprié une place avant l'arrivée du (des) placier(s). Le placier est responsable de l'attribution des places et le gère : sa décision est sans appel.
- + Buvette et restauration sur place.

Nous vous rappelons que sont exclus de la vente les produits alimentaires, produits neufs et animaux